

**Bills privés dont la Chambre a disposé,  
avec indication de la date de disposition**

16 mars 1972—Bill C-164, Loi constituant L'Unité,  
Banque du Canada (ancien titre: Loi constituant la  
Banque Unie du Canada).

1 Mesure que le Sénat n'a pas encore adoptée ou qui n'a pas encore reçu la sanction royale.

2 Mesure qui peut être réinscrite au *Feuilleton* à la suite du rapport d'un comité.